

COMMENT TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS SUR LE PORTAIL FAMILLE

1] Rendez-vous sur www.crosne.fr et cliquez sur «Portail famille»



Portail famille

2] Connectez-vous à votre espace personnel

3] Cliquez sur «Documents à transmettre à la structure»



4] Puis sélectionnez vos documents préalablement scannés et cliquez sur «Envoyer»



Le Portail famille vous est destiné. Il vous permet de gérer l'inscription de vos enfants aux services périscolaires (restauration scolaire, accueils de loisirs du mercredi et vacances) via internet. Il permet également de régler en ligne les factures liées à ces différentes prestations et de transmettre vos documents.

QUOTIENT FAMILIAL 2025

Révision des quotients familiaux du 21 octobre au 7 décembre 2024

Permanence exceptionnelle pour le dépôt du dossier samedi 7 décembre 2024 de 9h30 à 12h



SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

Lundi	Mardi et Jeudi	Mercredi et Vendredi
8h45 - 12h Fermé au public l'après-midi	8h45 - 12h 13h15 - 17h30	8h45 - 12h 13h15 - 17h15

Informations auprès du Pôle Enfance, Jeunesse et Sports
35 avenue Jean Jaurès - 01 69 49 64 10
serviceaffairescolaires@crosne.fr

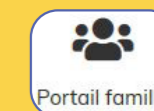
Mise à jour **OBLIGATOIRE** du dossier

Dossier à retourner au **Service Affaires Scolaires** :

35 avenue Jean Jaurès
91560 Crosne
01 69 49 64 10

Portail famille

Vous avez la possibilité de transmettre directement vos documents via internet



Portail famille

Instructions pour transmettre vos documents au dos



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tout dossier incomplet sera refusé ou renvoyé

CALCUL DU QUOTIENT

Fournir les copies de :

- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (les deux avis sont exigés pour les concubins)
- Justificatif du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF ou téléphone)
- Le dernier bulletin de salaire de chaque adulte du foyer fiscal

Le règlement intérieur des accueils de loisirs et des accueils périscolaires est disponible sur le site de la ville : A tout âge / Le périscolaire.

SELON LA SITUATION, FOURNIR UNE COPIE DE :

- Pour une nouvelle naissance : livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- En cas de décès : extrait de l'acte de décès
- Divorce ou instance de divorce : jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation
- Séparation : déclaration d'abandon du domicile familial
- Nouvel emploi : dernier bulletin de salaire ou justificatif de reprise de travail
- Cessation d'activité : dernier certificat de travail, documents France Télétravail

INFORMATION

En cas de changement de **situation professionnelle** (perte d'emploi, baisse de salaire...) ou **familiale** (naissance d'un enfant, divorce, etc.) le quotient familial pourra être **réactualisé** en cours d'année sur demande de la famille et sur présentation des justificatifs correspondants.

DOSSIER DE QUOTIENT FAMILIAL ANNÉE 2025

À REMPLIR PAR LE SERVICE
Nom(s) du / des responsable(s)

VISA DU SERVICE	
Réception	Enregistrement
Date :	Date :
Signature :	Signature :

CADRE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

Enfants à charge

NOM.....	PRÉNOM.....
NOM.....	PRÉNOM.....
NOM.....	PRÉNOM.....
NOM.....	PRÉNOM.....
NOM.....	PRÉNOM.....
NOM.....	PRÉNOM.....

Je soussigné(e)

déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Crosne, le.....

Signature :

CALCUL DU QUOTIENT

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

Ressources du père / tuteur	Ressources de la mère / tutrice	Total des ressources
Nombre de parts	Montant retenu	QUOTIENT 2025

ATTENTION

Toute déclaration inexacte sera sanctionnée par l'application du tarif le plus élevé